

## Annexe 4 – Synthèse des formalités à respecter en matière de candidature et de dépôt des listes

<p><b>CSA ministériels, CSA de l'administration centrale, CSA académiques, CSA spéciaux dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CCMMEP) et CSA d'établissement</b></p>	<p><b>CAP nationales, CAP académiques, CAP départementales uniques, CAP locales et commissions consultatives mixtes</b></p>	<p><b>CCP des agents contractuels académiques et d'établissement</b></p>
<p><b>1/ Déclaration individuelle de candidature pour les scrutins de liste et déclaration de candidature pour les scrutins de sigle</b></p>	<p><b>1/ Déclaration individuelle de candidature</b></p>	<p><b>1/ Déclaration individuelle de candidature pour les scrutins de liste et déclaration de candidature pour les scrutins de sigle</b></p>
<p><b>Mentions obligatoires (scrutin de liste)</b></p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée ;</p> <p>2/ Civilité (M. / Mme), Nom d'usage ;</p> <p>3/ Prénom ;</p> <p>4/ Date de naissance ;</p> <p>5/ Corps d'appartenance (pour les contractuels, préciser « agent contractuel ») pour les CSA/ échelle de rémunération ou « délégué » pour le CCMMEP ;</p> <p>6/ Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'établissement ou service ;</li> <li>- Ville (code du département) ;</li> <li>- Académie (pour le CSA ministériel et le CCMMEP) ;</li> </ul> <p>7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune, noms d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature ;</p> <p>8/ Date et signature du candidat.</p>	<p><b>Mentions obligatoires</b></p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée ;</p> <p>2/ Civilité (M. / Mme), Nom d'usage ;</p> <p>3/ Prénom ;</p> <p>4/ Date de naissance ;</p> <p>5/ Corps d'appartenance ou, pour les CCMA, CCMD et CCMI, échelle de rémunération (« ou délégué ») ;</p> <p>6/ Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'établissement ou service ;</li> <li>- Ville (code du département) ;</li> <li>- Académie pour les CAPN ;</li> </ul> <p>7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune, noms d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature ;</p> <p>8/ Date et signature du candidat.</p>	<p><b>Mentions obligatoires (scrutin de sigle)</b></p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée ;</p> <p>2/ Nom de l'organisation faisant acte de candidature et le cas échéant, nom de la fédération ou de l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune, noms des organisations syndicales composant cette candidature ;</p> <p>3/ Date et signature du représentant de l'organisation syndicale candidate.</p> <p><b>Mentions obligatoires (scrutin de liste)</b></p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée ;</p> <p>2/ Civilité (M. / Mme), Nom d'usage ;</p> <p>3/ Prénom ;</p> <p>4/ Date de naissance ;</p> <p>5/ Agent contractuel et nature des fonctions ;</p> <p>6/ Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'établissement ou service ;</li> <li>- Ville (code du département) ;</li> </ul> <p>7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature</p>

<p><b>Mentions obligatoires (scrutin de sigle)</b></p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée ;</p> <p>2/ Nom de l'organisation faisant acte de candidature et le cas échéant, nom de la fédération ou de l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune, noms des organisations syndicales composant cette candidature ;</p> <p>3/ Date et signature du représentant de l'organisation syndicale candidate.</p>		<p>commune, noms d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature ;</p> <p>8/ Date et signature du candidat.</p>
<p><b>Mentions facultatives pour les scrutins de liste</b></p> <p>Nature des fonctions (agent contractuel)</p>	<p><b>Mentions facultatives</b></p> <p>Fonction ou spécialité (1<sup>er</sup> degré)</p> <p>Discipline (2<sup>d</sup> degré)</p>	
<p><b>Lieu de dépôt</b></p> <p>Les originaux des déclarations de candidatures seront remis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au ministère pour les CSA ministériels (DGRH) ;</li> <li>- au ministère pour le CSA-AC (SAAM) ;</li> <li>- au rectorat pour le CSA académique avec le cas échéant, la liste des candidats ;</li> <li>- au vice-rectorat ou au service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les CSA spéciaux ;</li> <li>- au ministère pour le CCMMEP (DAF D) ;</li> <li>- à l'établissement pour le CSA d'établissement.</li> </ul> <p>NB : Une DIC « Élections professionnelles 2026 » datée antérieurement à la date de publication (en 2026) de la circulaire est recevable.</p> <p>L'ensemble des informations inscrites sur la DIC correspondent à celles détenues par le candidat à la date du scrutin.</p>	<p><b>Lieu de dépôt</b></p> <p>Les originaux des déclarations de candidatures seront remis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au ministère pour les CAPN ;</li> <li>- au rectorat pour les Capa ;</li> <li>- à la DSDEN pour les CAPD du 1<sup>er</sup> degré ;</li> <li>- au rectorat pour les CCMA ;</li> <li>- au rectorat ou à la DSDEN selon la CCMD ou la CCMI concernée selon le tableau joint.</li> </ul> <p>NB : Une DIC « Élections professionnelles 2026 » datée antérieurement à la date de publication (en 2026) de la circulaire est recevable.</p> <p>L'ensemble des informations inscrites sur la DIC correspondent à celles détenues par le candidat à la date du scrutin.</p>	<p><b>Lieu de dépôt</b></p> <p>Les originaux des déclarations de candidatures seront remis à l'autorité auprès de laquelle la CCP est instituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ministère pour la CCP des personnels de l'administration centrale ;</li> <li>- le rectorat pour les CCP des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, les CCP des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves et les CCP des personnels exerçant dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé ;</li> <li>- l'établissement pour les CCP d'établissement.</li> </ul>

2/ Liste des candidats = bulletin de vote pour les scrutins de liste Candidature sur sigle = bulletin de vote pour les scrutins de sigle	2/ Liste des candidats = bulletin de vote pour les scrutins de liste	2/ Candidature sur sigle = bulletin de vote pour les scrutins de sigle Liste des candidats = bulletin de vote pour les scrutins de liste
<p><b>Mentions obligatoires (scrutin de liste)</b></p> <p>Élection à (instance) Élections professionnelles 2026 Liste présentée par... Union de rattachement, le cas échéant 1/ Numéro d'ordre de chaque candidat 2/ Civilité (M. / Mme) 3/ Nom d'usage 4/ Prénom 5/ Corps ou « catégorie » pour les agents contractuels (définition de la catégorie : se référer à l'annexe 14) pour les CSA/échelle de rémunération pour le CCMMEP et fonction le cas échéant 6/ Service, école ou établissement : type, nom, ville, code du département 7/ Nombres de femmes et d'hommes présents sur la liste</p> <p>Mentions facultatives 1/Académie (CSA ministériel ou CCMMEP) 2/ Logo(s) 3/ Discipline pour le 2<sup>d</sup> degré 4/ Fonction ou spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré 5/ Nom du syndicat auquel le candidat appartient (en cas de liste commune).</p> <p><b>Mentions obligatoires (scrutin de sigle)</b></p> <p>Élection à (instance) Élections professionnelles 2026</p>	<p><b>Mentions obligatoires</b></p> <p>Élection à (instance) Élections professionnelles 2026 Liste présentée par... Union de rattachement, le cas échéant 1/ Numéro d'ordre de chaque candidat 2/ Civilité (M. / Mme) 3/ Nom d'usage 4/ Prénom 5/ Service, école ou établissement : type, nom, ville, code du département (sauf pour les CAPD) 6/ Echelle de rémunération ou « délégué » pour les scrutins CCMA, CCMD et CCMI 7/ Nombre de femmes et d'hommes présents sur la liste</p> <p><b>Mentions facultatives</b> 1/Académie (CAPN) ou département (Capa) 2/ Logo(s) 3/ Discipline pour le 2<sup>d</sup> degré 4/ Fonction ou spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré 5/ Nom du syndicat auquel le candidat appartient (en cas de liste commune)</p>	<p><b>Mentions obligatoires</b></p> <p>Élection à (instance) Élections professionnelles 2026 Candidature présentée par... Union de rattachement, le cas échéant 1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée 2/ Nom de l'organisation syndicale faisant acte de candidature et le cas échéant, le nom de la fédération ou l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature. 3/ Logo(s)</p> <p><b>Mentions obligatoires (scrutin de liste)</b></p> <p>Élection à (instance) Élections professionnelles 2026 Liste présentée par... Union de rattachement, le cas échéant 1/ Numéro d'ordre de chaque candidat 2/ Civilité (M. / Mme) 3/ Nom d'usage 4/ Prénom 5/ « Catégorie » pour les agents contractuels (définition de la catégorie : se référer à l'annexe 14) ; 6/ Service, école ou établissement : type, nom, ville, code du département 7/ Nombres de femmes et d'hommes présents sur la liste</p>

<p>Candidature présentée par...</p> <p>Union de rattachement, le cas échéant</p> <p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée</p> <p>2/ Nom de l'organisation syndicale faisant acte de candidature et le cas échéant, le nom de la fédération ou l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature.</p> <p>3/ Logo(s)</p>		
<p><b>Lieu de remise des candidatures</b></p> <p>Les candidatures sont déposées dans l'application informatique et vérifiées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les CSA ministériels par le MEN (DGRH) ;</li> <li>- le CSA d'administration centrale par le MEN (SAAM) ;</li> <li>- le CCMMEP par le MEN (DAF D) ;</li> <li>- le CSA académique par le rectorat ;</li> <li>- le CSA spécial par le vice-rectorat</li> <li>- le CSA d'établissement par l'établissement (EPNA EN, EPA JS et CREPS)</li> </ul>	<p><b>Lieu de remise des listes de candidats</b></p> <p>Les listes de candidats sont déposées dans l'application informatique et vérifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les CAPN par le ministère ;</li> <li>- pour les Capa par le rectorat ;</li> <li>- pour chaque CAPD par les DSDEN ;</li> <li>- pour les CCMA par le rectorat ;</li> <li>- pour les CCMD ou CCMI par le rectorat ou la DSDEN selon le tableau joint.</li> </ul>	<p><b>Lieu de remise des candidatures</b></p> <p>Les candidatures sont déposées dans l'application informatique et vérifiées par l'autorité auprès de laquelle la CCP est instituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ministère pour la CCP des personnels de l'administration centrale ;</li> <li>- le rectorat pour les CCP compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale, pour les CCP compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves, pour les CCP compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé.</li> <li>-l'établissement pour les CCP des EPNA EN</li> </ul>
<p><b>Les règles</b></p> <p><b>En cas de scrutin de liste</b> : la liste doit comprendre un nombre pair de noms et un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein du CSA. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste. Cette règle est également applicable au CCMMEP.</p> <p>Pour le CSA : au moins les deux tiers des sièges à pourvoir.</p>	<p><b>Les règles</b></p> <p>Pour les CAP, la liste doit être complète.</p> <p>Les candidats sont positionnés sur la liste sans que soit mentionnée leur qualité de titulaire ou de suppléant.</p> <p>Chaque liste comprend un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la CAP. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste.</p>	<p><b>Les règles</b></p> <p>En cas de scrutin de liste : la liste doit comprendre un nombre pair de noms et un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein du CSA. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste.</p> <p>Les candidats sont positionnés sur la liste sans que soit mentionnée leur qualité de titulaire ou de suppléant.</p> <p>Le nom du délégué (et éventuellement de son suppléant) sera mentionné directement dans l'application.</p>

<p>Pour le CCMMEP : la liste doit être complète et comprendre 20 noms.</p> <p>Les candidats sont positionnés sur la liste sans que soit mentionnée leur qualité de titulaire ou de suppléant.</p> <p><i>Par exemple : pour les CSA ministériels, le classement va de 1 à 30, pour les CSA académiques, de 1 à 20.</i></p> <p>Le nom du délégué (et éventuellement de son suppléant) sera mentionné directement dans l'application.</p> <p>En cas de scrutin de sigle : le nom du délégué représentant la candidature (et éventuellement de son suppléant) sera mentionné directement dans l'application.</p>	<p>Pour les CCP, les listes doivent être complètes.</p> <p>Pour les CCMA, CCMD et CCMI, les listes doivent être complètes (cf. nombre de représentants titulaires et suppléants précisé en annexe 2).</p> <p>Le nom du délégué (et éventuellement de son suppléant) sera mentionné directement dans l'application.</p>	<p><b>En cas de scrutin de sigle</b> : le nom du délégué représentant la candidature (et éventuellement de son suppléant) sera mentionné directement dans l'application.</p>
<p><b>À noter</b></p> <p>Le dépôt des listes d'union et candidatures communes peut comporter une règle de répartition des voix entre les diverses organisations professionnelles qui présentent une liste ou candidature commune ; à défaut les voix sont réparties entre chacune des OS membres de la liste d'union ou candidature commune à parts égales.</p> <p>Les organisations syndicales ayant obtenu des sièges disposent d'un délai de 15 jours à 30 jours à compter de la proclamation des résultats pour désigner leurs représentants au CSA spécial départemental. Les représentants doivent remplir les conditions d'éligibilité à la date de la désignation et relever du périmètre dudit CSA spécial. La même procédure sera retenue pour la composition du CSA spécial académique et du CSA spécial de région académique.</p> <p>Les organisations syndicales ayant obtenu des sièges à l'élection des CCP disposent d'un délai de 30 jours à compter de la proclamation des résultats pour désigner leurs représentants.</p>		
<p><b>CSA ministériels, CSA de l'administration centrale, CSA académiques, CSA spéciaux dans les COM et en Nouvelle Calédonie et comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CCMMEP) et CSA d'établissement</b></p>	<p><b>CAP nationales, CAP académiques, CAP départementales uniques, CAP locales et commissions consultatives mixtes</b></p>	<p><b>CCP des agents contractuels</b></p>
<p><b>Prérequis techniques</b></p>	<p><b>Prérequis techniques</b></p>	<p><b>Prérequis techniques</b></p>
<p><b>Liste des candidats (le cas échéant)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Mode portrait ;</li> <li>- L'impression sera effectuée sur un format A4 ;</li> <li>- Le poids du fichier ne doit pas excéder 300 Ko.</li> </ul> <p>L'intérêt de garder à 300 Ko maximum la taille de la</p>	<p><b>Liste des candidats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Mode portrait ;</li> <li>- L'impression sera effectuée sur un format A4, ou 2xA4 pour les CAP du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>d</sup> degré. Dans ces derniers cas, chaque page doit être numérotée en précisant page ½ et page 2/2.</li> </ul>	<p><b>Liste des candidats (le cas échéant)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Mode portrait ;</li> <li>- L'impression sera effectuée sur un format A4 ;</li> <li>- Le poids du fichier ne doit pas excéder 300 Ko. L'intérêt de garder à 300 Ko maximum la taille de la liste des candidats est de réduire la bande passante nécessaire.</li> </ul>

<p>liste des candidats est de réduire la bande passante nécessaire.</p> <p><b>Logo du candidat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logo du candidat doit avoir une taille « carrée » ;</li> <li>- Pour toute candidature (y compris commune ou d'union), un seul logo sera constitué ;</li> <li>- Format PNG ;</li> <li>- Taille en pixels : 150x150 exactement ;</li> <li>- Taille du fichier : 30 Ko maximum.</li> </ul> <p><b>Profession de foi avec ascenseur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Si pas de dépôt mettre page blanche.</li> </ul> <p><b>Libre choix par l'organisation syndicale</b></p> <p><b>Solution 1 : affichage portrait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 portrait superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul> <p>OU</p> <p><b>Solution 2 : affichage paysage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 paysages superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul>	<p>- Le poids du fichier ne doit pas excéder 300 Ko. L'intérêt de garder à 300 Ko maximum la taille de la liste des candidats est de réduire la bande passante nécessaire.</p> <p><b>Logo du candidat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logo du candidat doit avoir une taille « carrée » ;</li> <li>- Pour toute candidature (y compris commune ou d'union), un seul logo sera constitué ;</li> <li>- Format PNG ;</li> <li>- Taille en pixels : 150x150 exactement ;</li> <li>- Taille du fichier : 30 Ko maximum.</li> </ul> <p><b>Profession de foi avec ascenseur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Si pas de dépôt mettre page blanche.</li> </ul> <p><b>Libre choix par l'organisation syndicale</b></p> <p><b>Solution 1 : affichage portrait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 portrait superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul> <p>OU</p> <p><b>Solution 2 : affichage paysage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 paysages superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul>	<p><b>Logo du candidat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logo du candidat doit avoir une taille « carrée » ;</li> <li>- Pour toute candidature (y compris commune ou d'union), un seul logo sera constitué ;</li> <li>- Format PNG ;</li> <li>- Taille en pixels : 150x150 exactement ;</li> <li>- Taille du fichier : 30 Ko maximum.</li> </ul> <p><b>Profession de foi avec ascenseur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noir et blanc ou couleur ;</li> <li>- Format PDF ;</li> <li>- Si pas de dépôt mettre page blanche.</li> </ul> <p><b>Libre choix par l'organisation syndicale</b></p> <p><b>Solution 1 : affichage portrait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 portrait superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul> <p>OU</p> <p><b>Solution 2 : affichage paysage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalent à 2xA4 paysages superposées ;</li> <li>- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 Mo.</li> </ul>
--	---	--

## MODÈLE INDICATIF DE LISTES DE CANDIDATURES 1-A

**Élection au comité social d'administration**  
(ministériel, académique, spécial, d'établissement)  
(pour les scrutins locaux indiquer l'académie ou le vice-rectorat ou l'établissement public)

**Élections professionnelles 2026**  
X TITULAIRES – X SUPPLÉANTS

Liste présentée par : (nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) des organisations syndicales composant cette candidature)

Logo (b) :

N° d'ordre	M. ou Mme	Nom d'usage	Prénom	Corps ou « agent contractuel »	Discipline/Fonction ou spécialité (a)	Affectation pour le CSA ministériel :	
						Service, école ou établissement, Ville (code département)	Académie (b)
						Affectation pour les CSA académiques ou spéciaux :	
						Service, école ou établissement Ville (code département)	
1							
2							
3							
4							
...							
N							

Nombre de femmes et nombre d'hommes :

(a) Mention facultative : discipline pour le 2<sup>d</sup> degré et fonction/spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré et spécialité des PsyEn

(b) Mention facultative

## MODÈLE INDICATIF DE LISTES DE CANDIDATURES 1-B

**Élection à la commission administrative paritaire**  
(nationale, académique, départementale ou locale du ou des corps)  
(pour les scrutins locaux indiquer le département ou l'académie ou le vice-rectorat)

**Élections professionnelles 2026**

X TITULAIRES – X SUPPLÉANTS

Liste présentée par : (nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) des organisations syndicales composant cette candidature)

Logo (b) :

N° d'ordre	M. ou Mme	Nom d'usage	Prénom	Discipline/Fonction ou spécialité (a)	Affectation :	
					Service, école ou établissement	CAPN : Ville (code département) + Académie (b) ou Capa/L : Ville (code département) + Département (b) CAPD : Ville
1						
2						
3						
4						
...						
N						

Nombre de femmes et nombre d'hommes :

(a) Mention facultative : discipline pour le 2<sup>d</sup> degré et fonction/spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré et spécialité des PSYEN

(b) Mention facultative

**MODÈLE INDICATIF DE BULLETIN DE VOTE 1-C****Élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels**

(exerçant les fonctions :

- 1 – dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé,
- 2 – de surveillance et d'accompagnement des élèves,
- 3 – d'enseignement, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale)

(Indiquer l'académie)

**Élections professionnelles 2026**

Candidature présentée par : (nom de l'organisation syndicale faisant acte de candidature et, le cas échéant, nom de la fédération ou de l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune, noms des organisations syndicales composant cette candidature)

**Logo :**

## MODÈLE INDICATIF DE LISTES DE CANDIDATURES 1-D

Élection au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat

Élections professionnelles 2026

10 TITULAIRES – 10 SUPPLÉANTS (a)

Liste présentée par : (nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) des organisations syndicales composant cette candidature)

Logo :

N° d'ordre	M. ou Mme	Nom d'usage	Prénom	Échelle de rémunération ou « Délégué »	Discipline/Fonction ou spécialité (b)	Affectation	
						Établissement, Ville (code département)	Académie
1							
2							
3							
4							
...							
20							

Nombre de femmes et nombre d'hommes :

(a) La liste doit être complète (R. 914-13-12 du Code de l'éducation) : la liste comprend autant de noms qu'il y a des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

(b) Mention facultative : discipline pour le 2<sup>d</sup> degré et fonction/spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré.

## MODELE INDICATIF DE LISTES DE CANDIDATURES 1-E

**Élection à la commission consultative mixte**  
(académique, départementale ou interdépartementale)

(Indiquer le département pour une CCMD ou les départements pour une CCMI, l'académie pour une CCMA)

**Élections professionnelles 2026**

X TITULAIRES – X SUPPLEANTS (a)

**Liste présentée par :** (nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) des organisations syndicales composant cette candidature)

Logo :

N° d'ordre	M. ou Mme	Nom d'usage	Prénom	Échelle de rémunération ou « Délégué »	Discipline/Fonction ou spécialité (b)	Affectation	
						Établissement, Ville (code département)	Académie
1							
2							
3							
4							
...							
20							

Nombre de femmes et nombre d'hommes :

(a) la liste doit être complète (R. 914-10-11 du Code de l'éducation) : la liste comprend autant de noms qu'il y a des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Cf. nombre de représentants titulaires et suppléants précisé en annexe 2.

(b) Mention facultative : discipline pour le 2<sup>d</sup> degré et fonction/spécialité pour le 1<sup>er</sup> degré.